

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS

La SAS ARBOS, située Zone artisanale du Bois sur la commune d'Egletons, est une entreprise dont l'activité principale est l'exploitation forestière et le sciage de bois résineux ainsi que le traitement du bois.

L'entreprise Arbos exerce son activité, sur une zone destinée à recevoir des établissements industriels, des entrepôts et des activités artisanales et commerciales. Cette zone industrielle est située au sud-est de la commune d'Egletons.

Sur cette zone d'activités l'entreprise dispose d'un terrain d'environ 37 500 m² sur lequel sont édifiés plusieurs bâtiments dont la surface couverte se répartit ainsi :

- un hangar de 2 860 m² abrite l'unité de sciage,
- un hall de triage et d'empilage des débits sciés de 1 250 m²,
- un bâtiment de 760 m² dévolu aux activités de traitement du bois et de stockage,
- un hall inoccupé de 1 300 m²,
- des locaux administratifs, bureaux de l'Entreprise, sur 150 m².

L'atelier de sciage est constitué de machines équipées d'outils coupants qui sont actionnés par des moteurs électriques. Ce matériel d'usinage permet de scier, tronçonner, déligner, refendre, ou dédoubler des planches de bois afin de leur donner un état de surface et une forme géométrique déterminée.

La station de préservation du bois est dotée de deux bacs de trempage. La préservation s'effectue par absorption du bois d'un liquide contenant un produit fongicide et insecticide et un second produit fongicide "antibleu". Le traitement a pour but de conférer aux planches des qualités de bonne conservation.

L'entreprise est soumise, en fonction de la Nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, à une autorisation d'exploiter présentée au titre de la rubrique n° 2415 et à procédure d'enregistrement au titre de la rubrique n° 2410.

- La rubrique n° 2415 concerne l'activité de préservation du bois,

- La rubrique n° 2410 concerne l'activité atelier où l'on travaille le bois ou matériaux combustibles analogues.

Selon un résumé de l'accidentologie de la première transformation du bois, les dangers qui résultent des activités de l'entreprise sont essentiellement les risques d'incendie, de pollution des eaux et du sol ainsi que le risque de pollution atmosphérique.

Dans les tableaux des pages suivantes sont synthétisés les différents scénarios d'accidents susceptibles de se produire sur le site de l'Entreprise, avec leur probabilité d'occurrence, leur gravité (classées par ordre croissant de 1 à 5) et leur cinétique de développement (Lente ou Rapide), ainsi que les protections actuellement en place (BE) pour maîtriser ces risques.

Echelles de probabilité et gravité – Evaluation de la cinétique

Les échelles de probabilité et de gravité utilisées pour coter les accidents potentiels sont celles définies dans l'Arrêté du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de danger des installations classées soumises à autorisation.

Echelle de probabilité :

Facteur de Probabilité d'occurrence = Fréquence de l'évènement	
Cotation	Désignation
1	Evènement possible mais extrêmement peu probable (<i>n'est pas impossible au vu des connaissances actuelles, mais non rencontré au niveau mondial sur un très grand nombre d'années</i>)
2	Evènement très improbable (<i>s'est déjà produit dans ce secteur d'activité mais a fait l'objet de mesures correctives réduisant significativement sa probabilité</i>)
3	Evènement improbable (<i>un évènement similaire déjà rencontré dans le secteur d'activité ou dans ce type d'organisation au niveau mondial, sans que les éventuelles corrections intervenues apportent une garantie de réduction significative de sa probabilité</i>)
4	Evènement probable (<i>s'est produit et/ou peut se produire pendant la durée de vie de l'installation</i>)
5	Evènement courant (<i>s'est produit sur le site considéré et/ou peut se produire à plusieurs reprises pendant la durée de vie de l'installation, malgré d'éventuelles mesures correctives</i>)

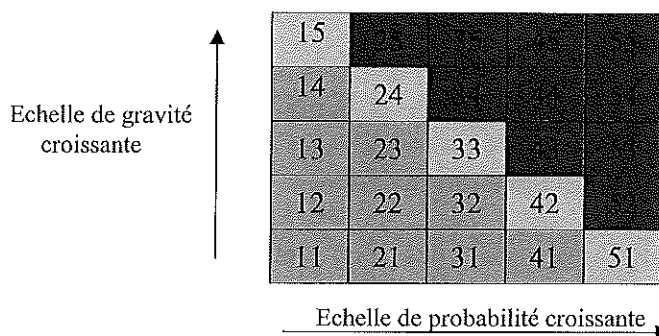
Echelle de gravité :

Facteur du Niveau de gravité = Evaluation des conséquences humaines			
Niveau de gravité des conséquences	Zone délimitée par le seuil des effets létaux significatifs	Zone délimitée par le seuil des effets létaux	Zone délimitée par le seuil des effets irréversibles sur la vie humaine
1 modéré	Pas de zone de létalité hors de l'établissement		Présence humaine exposée à des effets irréversibles inférieure à « une personne »
2 sérieux	Aucune personne exposée	Au plus 1 personne exposée	Moins de 10 personnes exposées
3 important	Au plus 1 personne exposée	Entre 1 et 10 personnes exposées	Entre 10 et 100 personnes exposées
4 catastrophique	Moins de 10 personnes exposées	Entre 10 et 100 personnes exposées	Entre 100 et 1000 personnes exposées
5 désastreux	Plus de 10 personnes exposées	Plus de 100 personnes exposées	Plus de 1000 personnes exposées

Concernant la cinétique des scénarios, l'article 8 de l'arrêté du 29 septembre 2005 distingue 2 niveaux :
 - lent lorsque le développement du scénario permet aux personnes alentour de se protéger : L
 - rapide lorsque le développement du scénario ne permet pas aux personnes alentour de se protéger : R

Matrice de criticité utilisée: La grille de criticité est élaborée grâce aux croisements des 2 niveaux principaux: probabilité et gravité.

La grille de criticité retenue est la suivante :



Légende de la grille de criticité

	Situation inacceptable
	Situation à améliorer
	Situation acceptable

Les scénarios qui feront l'objet d'une analyse préliminaire des risques (APR) et d'une analyse détaillée de réduction des risques (ADR) seront ceux jugés comme situations inacceptables ou à améliorer.

RISQUES LIÉS AUX SUBSTANCES STOCKÉES

Activité ou équipement	Localisation	Mode de défaillance	N°	Causes	Conséquences	Probabilité	Gravité	Cinétique	Observations (Barrières Existantes)
Cuves fuel & gasoil	Cuves de stockage aériennes	Fuite d'hydrocarbures	1	- Usure des cuves	Pollution du milieu naturel	2	2	R	Cuves très récentes, double enveloppe, faibles quantités
			2	- Electricité statique - Travaux par point chaud - Foudre	Incendie	2	3	R	Interdiction de fumer
Sciages non traités	Extérieur	Incendie de matériaux combustibles	3	- Action involontaire (cigarettes ...) - Travaux par point chaud - Foudre	Flux thermique	4	2	L	Stockage de bois massifs
Sciages traités	Hangar de traitement	Exposition aux intempéries, Incendie	4	- Délavage par les eaux pluviales - Action involontaire - Foudre	Pollution Flux thermique	4	2	L	Stockage de bois massifs sous abri Faibles quantités
Emballages plastiques et cartons	Benne en extérieur	Incendie	5	- Action involontaire (cigarettes, ...)	Flux thermique	4	1	L	Très faible quantité
Ecorces	Boxe de stockage	Incendie	6	- Action involontaire - Fermentation	Flux thermique	3	2	L	Enlèvement régulier Produits humides
Chutes courtes	Aire bétonnée	Incendie	7	- Action involontaire	Flux thermique	3	1	L	Très faible stockage
Sciures	Boxe de stockage	Incendie	8	- Action involontaire - Travaux par point chaud - Défaillance électrique (court circuit)	Flux thermique	3	2	L	Enlèvement très régulier Produits humides
Plaquettes	Boxe de stockage	Incendie	9	- Action involontaire - Travaux par point chaud - Défaillance électrique (court circuit)	Flux thermique	3	2	L	Produits verts Enlèvement très régulier
Produits de traitement concentrés	Conteneurs dans la station de traitement	Fuite	10	- Dépotage, heurt	Pollution	4	2	R	Stockage en conteneurs étanches et éprouvés
Produits de traitement dilués	Bacs dans la station de traitement	Fuite	11	- Heurt - Action involontaire - Corrosion des bacs	Pollution	2	3	R	Bacs éprouvés sur rétention Madrriers de protection

RISQUES LIES AUX ACTIVITES

Activité ou équipement	Localisation	Mode de défaillance	N°	Causes	Conséquences	Probabilité	Gravité	Cinétique	Observations (Barrières Existantes)
Distribution de fuel et gasoil	Hangar de traitement	Fuite d'hydrocarbures	12	- Usure d'un flexible de remplissage ou d'un distributeur - Fuite aux remplissages - Action involontaire	Formation d'une nappe d'hydrocarbures et Pollution	4	2	R	Matériels neufs Faibles quantités Distributions réalisées sous abri
Distribution de lubrifiants	Local de stockage des huiles	Fuite d'hydrocarbures	13	- Fuite aux remplissages - Action involontaire	Formation d'une nappe d'huile	4	1	L	Faibles quantités Conteneurs et fûts sur rétentions
Utilisation de l'électricité	Atelier de transformations	Courts circuits	14	- Problème électrique - Usure - Dysfonctionnement	Incendie	3	2	L	Contrôles et maintenances réguliers du matériel électrique Matériel récent
Utilisation de gaz naturel	Cellule de séchage artificiel	Fuite de gaz	15	- Défaillance des sécurités - Usure - Dysfonctionnement	Incendie Explosion	2	3	R	Contrôles et vérifications réguliers du brûleur gaz et de ses annexes électriques Matériel récent
Utilisation de la station de traitement	Station de traitement	Siphonage	16	- Débordement au remplissage - Elaboration de la solution	Pollution	3	2	R	Remplissage par la réserve d'eaux pluviales, sous surveillance opérateur Sécurités de débordement

RISQUES LIES A L'EXPLOITATION

Activité ou équipement	Localisation	Mode de défaillance	N°	Causes	Conséquences	Probabilité	Gravité	Cinétique	Observations (Barrières Existantes)
Circulation routière	Extérieur des bâtiments	Perte de contrôle d'un véhicule Fuite d'hydrocarbures	17	- Action involontaire - Défaillance humaine ou mécanique	Collision, Heurt Pollution	3	2	R	Habilitation à la conduite Véhicules contrôlés Plan de circulation interne
Travaux par points chauds	Bâtiment scierie	Incendie (soudure, meulage)	18	- Action involontaire - Négligence humaine - Défaillance mécanique	Flux thermique	3	2	L	Formation du personnel Permis de feu Plan de prévention
	Bâtiment scierie	Incendie (travaux oxyacétylénique)	19	- Action involontaire - Négligence humaine	Inflammation et explosion	1	3	R	Formation du personnel

RISQUES A L'INTERIEUR DU SITE

Risque d'incendie

L'origine d'un incendie peut provenir d'un court circuit, d'une explosion, d'un feu nu ou d'un acte de vandalisme.

Le matériel électrique est vérifié tous les ans par un organisme de contrôle et un service interne (ou externe) d'entretien effectue alors systématiquement les réparations ou aménagements formulés par cet organisme. L'installation de collecte des sciures, par transporteurs mécaniques, est de conception récente et répond aux meilleures technologies et aux normes en vigueur en ce qui concerne les valeurs de limites de rejets de poussières dans l'atmosphère ce qui rend quasiment inexistant le risque d'explosion ou de déflagration de poussières.

La scierie Arbos ne travaille que des bois verts, et ne réalise pas d'opérations de ponçage ou de rabotage, génératrices de forts taux de poussières.

Dans l'enceinte de l'entreprise, tout brûlage à l'air libre est interdit et il est interdit de fumer.

Le site est clôturé le long de la route qui dessert la zone d'activités et les bureaux sont fermés à clé hors des heures d'ouvertures. Les piles de bois sont séparées les unes des autres afin d'éviter la propagation d'un incendie.

L'étude des enveloppes des flux thermiques liés à un incendie sur les stockages de sciages montre que celles-ci ne sortent pas des limites du terrain d'exploitation de la Société Arbos (Valeur de Référence de 3 kW/m²).

Pollution des eaux ou du sol

Le risque de pollution des eaux et du sol découle de l'utilisation de produits chimiques et du stockage de fuel.

Les produits chimiques, sous formes concentrées et diluées, sont stockés sur une aire étanche formant rétention.

Pollution atmosphérique

Seul un incendie pourrait avoir des conséquences sur la pollution atmosphérique. Un incendie sur le stock de bois traité ou non traité serait similaire à un incendie de forêt, c'est-à-dire sans dégagement de produits potentiellement toxiques.

RISQUES EXTERIEURS AU SITE

Risque d'incendie

Les conséquences de la foudre ou chute d'aéronefs seraient la génération d'un incendie.

Le centre de secours le plus proche, d'Egletons, intervient en moins de 10 minutes.

Malveillance - Attentats

Néant

Vols - Vandalisme

Le site est clôturé en façade et les bureaux, l'atelier de fabrication et le portail d'accès au site sont maintenus fermés à clé hors des heures d'ouverture.

Séismes - Mouvements de terrain

Ce risque est quasi inexistant.

Accidents proches

Les activités de notre Entreprise ne nécessitent pas de distance d'isolement.

Foudre

L'Entreprise s'est équipée de protections contre les effets indirects de la foudre, après étude réalisée préalablement.

Feux de forêts

Non concerné

Inondation

Non concerné

Synthèse des risques externes

Points examinés	Potentiel de risque	Mesures de prévention
Séisme	Non	Sans objet
Mouvements de terrain	Pollution	Cuves de rétention
Foudre	Incendie ou électrocution	Installation de parafoudres en 2009
Feux de forêts	Non	Sans objet
Inondations	Non	Sans objet
Malveillance – Vols – Attentats	Dégradation des équipements, vols, incendie, pollution	Talus conséquents, grillage et barrière à son accès, bâtiments fermés
Installations voisines	Non	Sans objet
Dessertes routières	Perte de contrôle d'un véhicule	Retrait des zones de production et de stockage par rapport à la desserte routière
Dessertes ferroviaires	Non	Sans objet
Chutes d'aéronefs	Incendie, explosion	Site en dehors des zones d'envol et d'approche

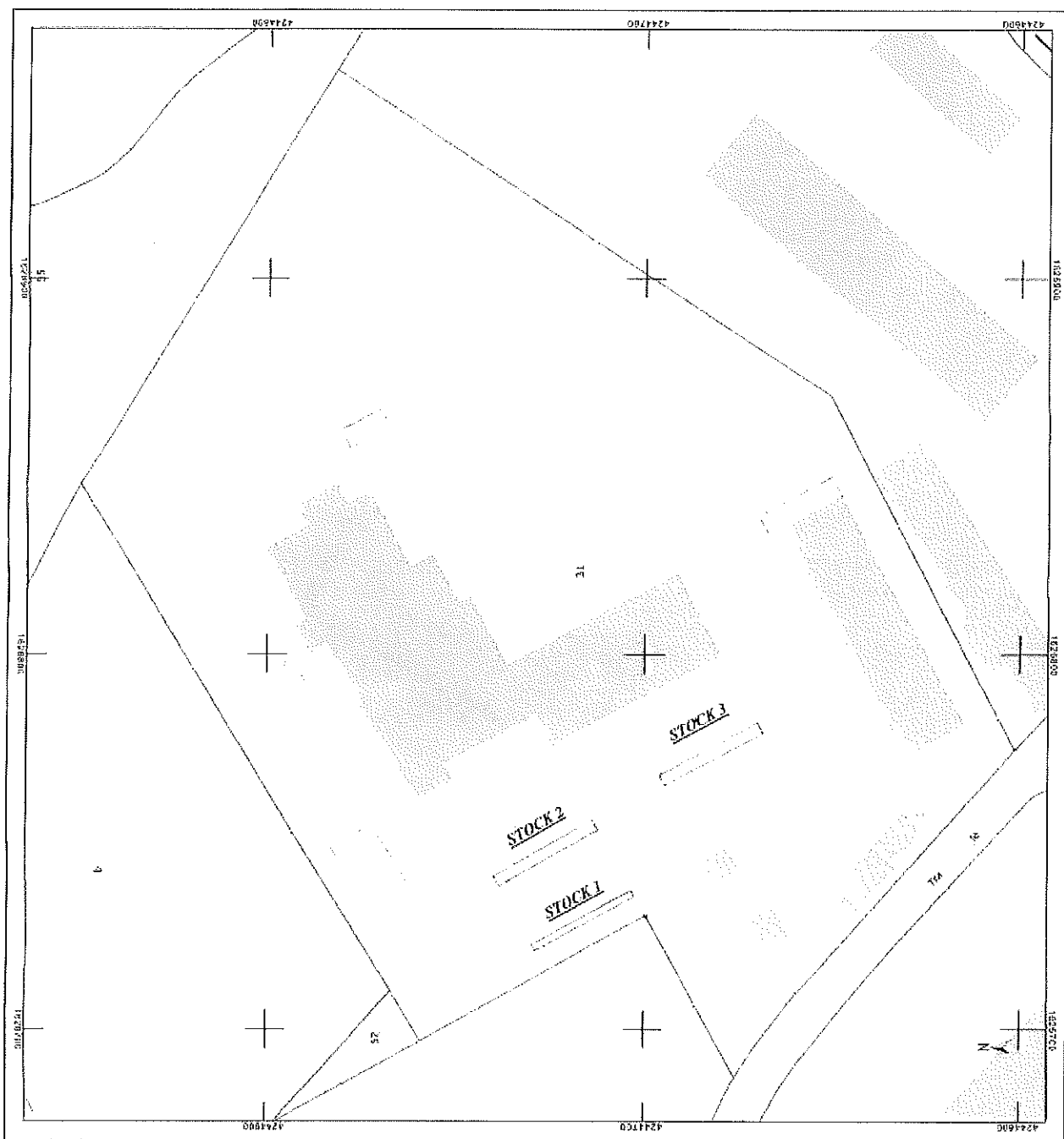
Le fonctionnement normal de cette installation ne doit pas apporter de perturbations sur l'environnement. Depuis la création de l'entreprise et son implantation à Egletons il y a 35 ans, la Société n'a connu qu'un seul incident significatif à ce jour, en avril 2007 (début d'incendie d'origine électrique).

Dans le tableau de la page suivante sont examinés les différents scénarios préalablement décrits, après mise en place des protections complémentaires que réalisera prochainement la SAS Arbos, selon un échéancier préétabli, afin d'abaisser l'incidence des scénarios décrits, ainsi que les nouvelles probabilités d'occurrence et leur gravité.

En pages 177 et 178 figurent les cartographies liées aux risques significatifs dans l'Entreprise, que sont les risques d'incendie, avec les différentes zones d'effets de ces risques significatifs, c'est-à-dire d'effets thermiques pour les risques d'incendie sur les différents stocks de sciages.

N°	Activité ou équipement	Mode de défaillance	Avant			Causes	Barrières de protection BE : Barrières existantes BA : Barrières acceptées	Conséquences	Après		
			Probabilité	Gravité	Cinétique				Probabilité	Gravité	Cinétique
4	Sciages traités	Incendie de matériaux combustibles	4	2	L	Action involontaire Foudre	<ul style="list-style-type: none"> ° Stockage de bois massifs sous abri (BE) ° Etanchéification de la dalle de la station de traitement (BE) ° Cloisonnement des stockages (BA) 	Pollution du milieu naturel	3	2	L
10	Produits de traitement concentrés	Fuite	4	2	R	Dépotage Heurt	<ul style="list-style-type: none"> ° Stockage en conteneurs étanches et éprouvés dans un local fermé sur rétention métallique (BE) ° Manutentions sur dalle de rétention étanche (BE) ° Conteneurs arrimés (BA) 	Pollution du milieu naturel	3	2	R
3	Sciages non traités	Incendie de matériaux combustibles	4	2	L	Action involontaire Foudre	<ul style="list-style-type: none"> ° Stockage de bois massifs ° Cloisonnement des stockages (BA) 	Flux thermique	3	2	L
12	Distribution de fuel & gasoil	Fuite	4	2	R	Usure du flexible de remplissage ou du distributeur - Fuite aux remplissages - Action involontaire	<ul style="list-style-type: none"> ° Matériel neuf ° Faible quantité ° Distribution réalisée sous abri ° Etanchéification de la dalle de la station de traitement (BE) ° Réserves de produits absorbants 	Formation d'une nappe d'hydrocarbures et Pollution	4	1	R

Implantation des zones de stockage

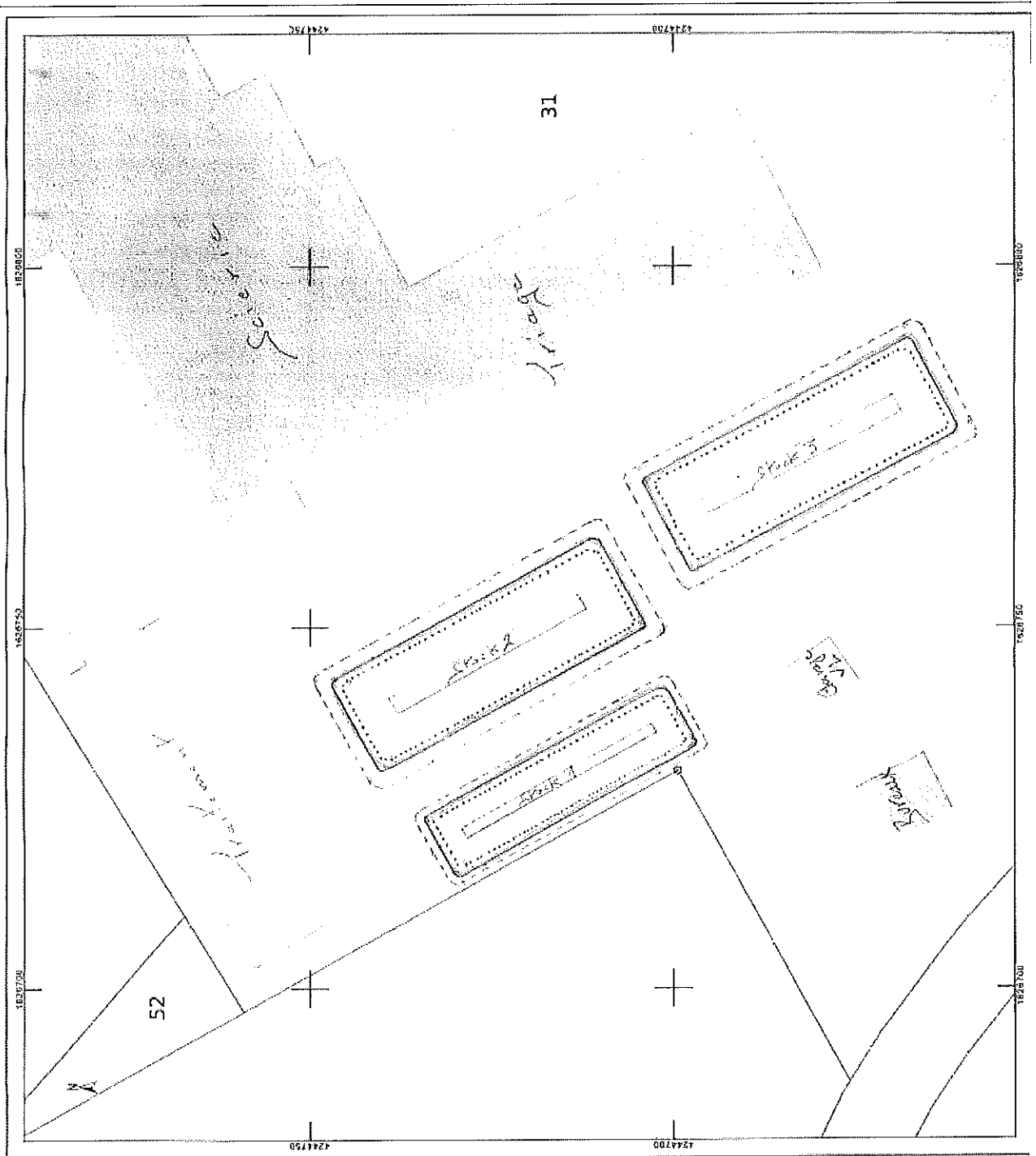


S.A.S. ARBOS

Enveloppes des flux thermiques
Ech: 1/1 000^{ème}

- Zone enveloppe 5 k.W/m²
- Zone enveloppe 5 k.W/m²
- Zone enveloppe 8 k.W/m²

Flux thermiques associés



S.A.S. ARBOS

Enveloppes des flux thermiques
Ech : 1/500^{ème}

- Zone enveloppe 3 kW/m²
- ▨ Zone enveloppe 5 kW/m²
- Zone enveloppe 8 kW/m²